

Monsieur Bruno BESCHIZZA
Président de l'EPT Paris Terres d'Envol
BP 10018
93601 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

Dossier suivi par:

Hélène FAUCHER – Victor CAVALIE Tel : 06 60 23 27 52 / 07 62 95 29 32

Paris, le 7 octobre 2024

Objet : Avis de l'EPFIF sur le projet arrêté du PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 juin 2024 reçu le 11 juillet, vous nous avez transmis le dossier arrêté de votre plan local d'urbanisme intercommunal, afin que nous puissions émettre un avis sur ce projet, en tant que personne publique associée. En complément des observations émises sur l'ORCOD-IN de Villepinte, qui fait l'objet d'un courrier spécifique, je voudrais attirer votre attention sur la situation d'Aulnay-sous-Bois au regard du foncier que nous avons déjà acquis et des acquisitions que nous allons poursuivre.

En mettant en parallèle l'OAP thématique Développement économique, l'OAP sectorielle Val Francilia, le règlement de la zone de PSA et celui de la zone du la Fosse à la Barbière, nous nous sommes aperçus qu'il y avait, des incohérences sur la destination économique.

L'introduction de la mixité fonctionnelle sur le site de la Fosse à la Barbière est prématurée par rapport à l'avancée du projet.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion ultérieure et pour fournir des éclaircissements supplémentaires sur nos propositions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général de l'EPFIF

Gilles BOUVELOT

et been conclude